

inspection
académique
Ille-et-Vilaine

académie
Rennes

Éducation
nationale

Division du
Second Degré

DIV 2

Marie-France GAYARD
Chef de division

Frédérique Sèves-Querré
Secrétariat
Téléphone
02 99 25 10 22

Télécopie
02 99 25 11 05

Mél.
Ce.35div2@ac-rennes.fr

1, Quai Dujardin
CS 50605
35706 Rennes Cedex 7

Site internet
www.ac-rennes.fr/ia35

L'inspecteur d'académie
Directeur des services départementaux
de l'Education nationale d'Ille et Vilaine

à

Mmes et MM les Chefs d'établissement
Des établissements privés

Rennes, le 24 novembre 2011

N/Réf. : DIV2/MFG/SQF/11113

Objet : Rémunération des personnels qui participent aux « heures de vie de classe »

Depuis 2002, des heures de vie de classe (HVC) sont intégrées dans l'emploi du temps des élèves au collège, comme au lycée, sous la responsabilité du professeur principal et visent à permettre un dialogue permanent entre les élèves et la communauté éducative sur toute question liée à la classe, à la vie scolaire, etc.

Elles peuvent être animées sur leur temps de travail, par différents intervenants : autres professeurs de la classe, documentalistes, conseillers principaux d'éducation, personnels d'orientation, de suivi scolaire.

Vous avez été plusieurs à m'interroger sur la rémunération de ces heures.

Je viens d'être destinataire d'une lettre ministérielle en date du 6 septembre 2011 précisant que les HVC relèvent des obligations de service des personnels concernés et ne donnent lieu à aucune rémunération supplémentaire. S'agissant de l'investissement particulier des professeurs principaux dans ce dispositif, il convient de considérer que celui-ci est reconnu par l'attribution de la part modulable de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves versée aux enseignants qui assurent une tâche de coordination, tant du suivi des élèves d'une division que de la préparation de leur orientation, conformément à l'article 3 du décret 93-55 du 15 janvier 1993.

En conséquence, l'Académie et le département ne recevront aucune enveloppe spécifique pour ce type d'intervention.

Je sais pouvoir compter sur votre collaboration pour répondre au mieux aux attentes des enseignants.

Signé

Jean-Yves BESSOL